



Mercredi 08 avril 2020

Violences conjugales : les numéros d'urgence maintenus

Le contexte particulier de confinement, indispensable à l'endigement de la pandémie de Covid-19, constitue malheureusement un terreau favorable aux violences conjugales et intrafamiliales : la promiscuité, les tensions, l'anxiété peuvent y concourir.


Les outils existent et sont maintenus en cette période de confinement pour signaler, alerter, porter assistance ou écouter.

Vous êtes victime ou témoin de violences composez le :

- **17 00** envoyer un SMS spécifiant votre nom et votre domicile au **114** pour une urgence, police secours ;
- **115** pour une mise à l'abri ;
- **3919** pour une écoute et réorientation, de 9h00 à 19h00 ;
- <https://arretonslesviolences.gouv.fr> pour un signalement en ligne aux forces de l'ordre, avec des gendarmes et des policiers 24h/24 ;
- **08.019.019.11** pour être accompagné pour préserver sa famille des violences ;
- **04 96 11 68 80** pour contacter l'Association d'Aide aux Victimes compétente dans les secteurs de Marseille, Aubagne, La Ciotat et leurs environs et obtenir un rendez-vous juridique ou psychologique ;
- **04 42 52 29 00** pour contacter l'APERS - Service d'aide aux victimes et d'activité judiciaire compétente sur le reste du département (97 communes) et obtenir un rendez-vous juridique ou psychologique ;
- **3013** ou « *Allô Mairie* » pour chaque Marseillais rencontrant des difficultés au sein de son foyer, qu'il soit parent, conjoint ou personne vulnérable, afin d'être mis en relation avec des opérateurs spécialisés.

CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône
www.bouches-du-rhone.gouv.fr – www.paca.gouv.fr –  @prefet13